



PERMIS DE DIVISER

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Art. L 126-16 à L 126-22 et l'article L 111-6-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

Art. R 423-70-1 et R 425-15-2 du Code de l'Urbanisme

Arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

Récépissé de dépôt

Cadre réservé à l'administration

Cachet de la Mairie :

Numéro d'enregistrement : **APD 084 072**

Déposé en mairie le : / /

Par :

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

La Commune dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt ou réception de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter.

Le défaut de réponse dans un délai de quinze jours vaut autorisation.

Toutefois, **dans les 15 jours** qui suivent le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque certaines informations ou pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Dans ce cas, le délai de 15 jours dont dispose la Commune pour prendre une décision ne court qu'à compter de la réception du dossier **complet**.

Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention d'une autorisation expresse ou implicite.

Le dossier doit être déposé en **2 exemplaires**.

Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter du dépôt de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

Pièces jointes au dossier :

Formulaire de demande d'autorisation préalable à la division :

- Identité du demandeur, adresse, n° SIRET ou date de naissance ;
- Identité du ou des propriétaires
- Localisation et désignation de l'immeuble ou du logement existant ;
- Descriptif des travaux et équipements divers ajoutés ;
- Renseignements relatifs au logement créé ;
- Engagement et signature.

Un plan de situation

Un plan de l'immeuble coté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) avant et après travaux.

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949.

Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1997.

Si la division conduit à la création de compteur d'eau ou d'électricité, fournir l'accord des gestionnaires de réseau

Fournir l'accord du gestionnaire du réseau assainissement

Projet comportant 3 logements ou plus, fournir l'engagement de réaliser les logements sociaux exigés dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Indiquer si la demande fait également l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc.)

- Oui
- Non

(le cas échéant, l'autorisation d'urbanisme tient lieu d'autorisation préalable de division mais ce formulaire doit être rempli et joint au dossier)

III - IDENTITÉ DU (DES) PROPRIETAIRES si différent du demandeur

➤ **Particulier(s) :** **Oui** **Non**

Si oui :

Madame Monsieur

Nom : -----

Prénom(s) : -----

Date de naissance : [] [] / [] [] / [] [] [] []

Lieu de naissance : -----

Si plusieurs propriétaires, préciser leur identité et leur qualité :

➤ **Personne(s) morale(s) :** **Oui** **Non**

Si oui :

Dénomination ou raison sociale : -----

N° SIRET : []

Forme juridique, type de société (SA, SCI, ...) : -----

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : -----Prénom(s) : -----

Si plusieurs propriétaires, préciser :

IV - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IMMEUBLE

➤ **Localisation :**

Numéro de la voie : ----- Voie : -----

Lieu-dit : ----- BP : -----

Code postal : Localité : -----

➤ **Type d'habitat :** Maison individuelle Immeuble collectif

➤ **Régime juridique de l'immeuble :** Mono propriété Indivision Copropriété

➤ **Période de construction de l'immeuble :**

avant 1949 de 1949 au 30 juin 1997 après le 1er juillet 1997

➤ **Références cadastrales :**

Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Section	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				

➤ **Votre immeuble est-il concerné par un arrêté de police ?**

- Insalubrité : Oui Non
- Arrêté de péril : Oui Non
- Interdiction d'habiter : Oui Non

Précisez :

➤ **Votre immeuble est-il raccordé aux réseaux d'assainissement ?**

Oui Non

➤ **Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?**

Oui Non Ne sait pas

➤ **Quel est l'objet de votre demande de division ?**

Création d'un ou de plusieurs logements pour mise en location future

Pour chaque logement créé :

- Bail unique
- Baux multiples

Création d'une ou de plusieurs chambres supplémentaires pour mise en location individuelle

- Bail unique
- Baux multiples

Autre :

NB : si vous avez l'intention de louer un ou des logements concernés, sur le territoire de Mazan, vous devez faire une déclaration préalable ou une demande d'autorisation si le ou les logements sont situés dans certaines copropriétés



V - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IMMEUBLE EXISTANT AVANT DIVISION

➤ **Bâtiment :** [][][][][][] Porte : [][][][][][] Etage du logement : [][][]

➤ **Surface de plancher :** [][][][][][] m²

➤ **Usage** mixte professionnel et d'habitation : Oui Non

➤ Si l'immeuble comporte un seul logement, précisez :

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce [][] 2 pièces [][] 3 pièces [][] 4 pièces [][] 5 pièces [][] 6 pièces et plus [][]

➤ Si l'immeuble est déjà divisé en plusieurs logements, précisez :

Nombre de logements existants :

Logement n°1 :

Surface de plancher : [][][][][][] m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement :

1 pièce [][] 2 pièces [][] 3 pièces [][] 4 pièces [][] 5 pièces [][] 6 pièces et plus [][]

Logement n°2 :

Surface de plancher : [][][][][][] m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement :

1 pièce [][] 2 pièces [][] 3 pièces [][] 4 pièces [][] 5 pièces [][] 6 pièces et plus [][]

Logement n°3 :

Surface de plancher : [][][][][][] m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement :

1 pièce [][] 2 pièces [][] 3 pièces [][] 4 pièces [][] 5 pièces [][] 6 pièces et plus [][]

Complétez si nécessaire :

.....
.....

VI - DESCRIPTION DES TRAVAUX➤ **Création de surface :** Oui Non

- Si oui : surface de plancher¹ créée en m² : ----- *

➤ **Nombre de logements total après la division :** -----➤ **Surface de plancher** des futurs logements :Logement 1 : -----m²Logement 2 : -----m²Logement 3 : -----m²Logement 4 : -----m²Logement 5 : -----m²Logement 6 : -----m²

Complétez si nécessaire :

.....

.....

.....

Réfection de la toiture : Oui NonRénovation totale du logement : Oui Non

Autres : Réalisation de travaux d'isolation ; Réalisation de travaux de plomberie ; Réalisation de travaux d'électricité ;

.....

.....

.....

* soumis à autorisation d'urbanisme

¹ SURFACE DE PLANCHER (selon l'article R111-22 du Code de l'Urbanisme)

La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

1° Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur

2° Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs

3° Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre

4° Des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres

5° Des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial

6° Des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets

7° Des surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune

8° D'une surface égale à 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des alinéas précédents, dès lors que les logements sont desservis par des parties

VII - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EQUIPEMENTS AJO

➤ Locaux accueillant les **ordures ménagères** :

Oui Non

➤ **Parties communes** :

Oui Non

Si oui :

Présence d'extincteurs dans les parties communes :

Oui Non

Présence d'un détecteur de fumée dans les parties communes (interdite)¹ :

Oui Non

➤ Présence d'un **détecteur de fumée** dans chaque logement créé :

Oui Non

¹ Nota : les détecteurs doivent être installés à l'intérieur des logements ; en revanche, « Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation. » (cf. **Arrêté du 5 février 2013** relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation – article 6)

IX – ENGAGEMENT ET SIGNATURE

- ✓ J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
- ✓ Je soussigné(e), Madame, Monsieur-----auteur de la demande, atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la demande.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :